***PRIME A L’EMPLOI***

DEMANDE DE PRIME A L’EMPLOI

**Cette demande doit être introduite auprès du Fonds Social et de Garantie pour que celui-ci puisse accorder une prime à l’emploi.**

**ATTESTATION A DELIVRER PAR L’EMPLOYEUR**

Je, soussigné, employeur,

Nom et prénom (ou nom de la firme):

Adresse :

Numéro de téléphone: E-mail : …………………………………….

Numéro BCE: numéro ONSS:

Compte : IBAN: BIC:

déclare avoir engagé le travailleur suivant pour une durée indéterminée:

nom et prénom:

adresse:

numéro national:

nationalité:

date d'entrée en service:

appartenant au groupe à risque:

Le travailleur fait partie des groupes à risques parmi les demandeurs d'emploi, tels que définis à l'art. 173a) de la loi du 29.12.1990.

**Le demandeur est conscient que s'il fournit des informations inexactes ou erronées il peut être procédé, le cas échéant, au recouvrement de la prime à l'emploi attribuée.**

**La demande doit être transmise en même temps que les documents suivants : voir verso**

Je déclare que ces données sont sincères et véritables.

Cachet de la firme Fait à Signature,

 le

**DOCUMENTS A JOINDRE:**

* Copie du contrat de travail
* Selon le groupe à risque auquel le travailleur appartient : la ou les attestations correspondantes
	+ Pour un demandeur d’emploi de longue durée
		- C63 et/ou copie carte activa (à obtenir auprès de l’Onem)
	+ Pour un chômeur/travailleur sous-qualifié
		- attestation niveau d'études (à obtenir auprès du FONDS)
		- attestation activités 2 dernières années (à obtenir auprès du FONDS)
		- A63 (à obtenir auprès du Forem)
	+ Pour une personne avec handicap:
		- attestation d'inscription auprès de l'Agence Wallonne pour l'intégration des personnes handicapées ou auprès du Fonds correspondant pour Bruxelles ou la Flandre
	+ Pour un jeune soumis à l'obligation scolaire à temps partiel:
		- attestation du centre agréé pour l'enseignement à temps partiel dans lequel le travailleur suit l'enseignement à temps partiel
	+ Pour un demandeur d'emploi réintégrant le circuit du travail:
		- déclaration sur l'honneur (à obtenir au FONDS)
	+ Pour un bénéficiaire du minimum de moyens d'existence:
		- attestation du CPAS
	+ Une personne ayant suivi le PLAN D'ACCOMPAGNEMENT (élaboré pour les chômeurs):
		- attestation du Forem
	+ Pour un allochtone:
		- attestation allochtone (à obtenir auprès du FONDS)
		- copie carte d'identité